

**Procès-verbal de l'assemblée des délégué·e·s des Communes-membres de l'Association
du mercredi 27 novembre 2024 à 18h30 à l'Etoile d'Or à Broc**

Présents :

Présidence :	M. Jean-François Pasquier, Gruyères
Membres :	M. Eric Barras, Bas-Intyamou, Vice-président M. Nicolas Haymoz, Haut-Intyamou M. Lionel Pasquier, le Pâquier M. Nicolas Pasquier, Bulle M. Robert Ruffieux, Botterens M. Boris Sprenger, Broc
Secrétariat-comptabilité :	Mme Karine Favre, Broc
Exploitants :	M. Marcos Diaz, chef d'exploitation, Le Pâquier M. Daniel Buchs, employé d'exploitation, Jaun M. Frédy Grandjean, employé d'exploitation, Enney
Invité :	M. Charles Bailat, SEn, resp. bassin versant Haute-Sarine
Excusés :	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère M. Daniel Raboud, Grandvillard

Délégués des Communes :

BAS-INTYAMON	M. Charles Rime, Conseiller
BOTTERENS	M. Dominique Macheret, Syndic
BROC	M. Denis Rime, Conseiller
BULLE (sect. La Tour-de-Trême)	M. Ludovic Vial, Chef du Service des travaux publics
GRANDVILLARD	--
GRUYÈRES	M. Frédéric Bussard
HAUT-INTYAMON	M. Boris Fringeli, Syndic
LE PAQUIER	Mme Karine Kilchoer, Conseillère (déléguée et membre Com Fin/dès 18h50)

Excusé : M. Edouard Raboud, Grandvillard

Commission financière :

Président :	M. Sébastien Murith, Broc
Membres	Mme Karine Kilchoer (déléguée)
Excusé :	M. Victor Beaud, Grandvillard

M. Jean-François Pasquier ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux délégué·e·s des Communes, à ses collègues, aux membres de la commission financière et aux membres du personnel. Il

excuse M. le Préfet de la Gruyère, retenu par d'autres obligations, ainsi que M. Daniel Raboud, membre du comité, le représentant de la commune de Grandvillard, ainsi que M. Beaud de la ComFin.

Il nomme un scrutateur en la personne de M. Denis Rime.

M. Boris Sprenger, de la Commune de Broc, salue l'assemblée au nom du Conseil Communal et souhaite de bonnes délibérations.

M. Pasquier le remercie, puis lit l'ordre du jour qui est approuvé ; il rappelle que les documents y relatifs ont été remis aux délégué·e·s, par courriel.

L'assemblée a été régulièrement convoquée le 8 novembre 2024 par courriel aux délégué·e·s, ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 45. Les délégué·e·s présents représentent 7 communes et 19 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 10 voix.

La répartition des voix est la suivante :

Bas-Intyamon	2 voix	Broc	4 voix	Haut-Intyamon	2 voix
Botterens	2 voix	Grandvillard	2 voix	Le Pâquier	2 voix
Bulle (sect. La Tour-de-Trême)	4 voix	Gruyères	3 voix		

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15.05.2024
2. Lecture et approbation du budget de fonctionnement 2025
Rapport de la commission financière
3. Achat de terrain : station de pompage de Neirivue
4. Election au sein de la commission financière
5. Décompte final génératrice
6. Contrat de reprise et d'engagement (ABVH)
7. Informations sur la nouvelle association
8. Informations diverses / Propositions individuelles et divers

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024

Le procès-verbal a été adressé à chaque commune et à chaque délégué·e. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu et n'appelle aucun commentaire.

Le procès-verbal de l'assemblée de printemps 2024 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteure.

2 Lecture et approbation des budgets 2025

M. Pasquier informe l'assemblée que le budget 2025 de l'AICG est assez similaire à celui de 2024, car aucune dépense majeure n'est prévue. Il passe ensuite la parole à l'administratrice des finances, qui présente le budget en apportant quelques commentaires supplémentaires. Au final, le budget 2025 de l'AICG est résumés ainsi :

Comptes de résultats

Chapitre 7 : protection de l'environnement

Charges		1'612'770.00
Produits de tiers	./.	175'200.00
Prélèvement à la réserve de réévaluation (PA)	./.	60'000.00
Participation des communes à la taxe sur les micropolluants	./.	147'600.00
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026		<u>1'229'970.00</u>
Facturé en sus : taxe sur les micropolluants, <u>répartie en fonction des habitants raccordés</u>		147'600.00

Budget des investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2025.

Rapport de la commission financière

- M. Pasquier passe la parole au président de la commission financière, puis porte les budgets 2025 au vote.
- M. Sébastien Murith donne lecture du rapport de la commission financière, qui recommande d'approuver le budget 2025 de l'AICG, tel que présenté.

L'assemblée des délégué·e·s approuve, à l'unanimité des membres présent·e·s et tel que présenté, le budget 2025 de l'AICG.

M. Pasquier remercie les délégué·e·s de leur confiance.

3 Achat de terrain pour station de pompage à Neirivue

Dans le but de maîtriser l'entier du réseau, avant la fusion avec l'AECE, le comité de l'AICG a souhaité régulariser la situation des stations de pompage construites en même temps que le collecteur de transport. En 1986-87, les stations de pompage ont été réalisées sans que le terrain nécessaire à leur implantation soit acheté. Cela concerne quatre bâtiments situés à Broc, Montbovon, Neirivue et Villarbeney. En 2022-2023, les quatre propriétaires des terrains concernés ont été contactés. Seule la Paroisse de Neirivue a accepté de détacher une surface de l'article sur lequel la station de pompage de Neirivue est construite.

Les modalités de la vente sont les suivantes :

- Une surface de 117 m² est détachée de l'article 371 pour former le nouvel article 1417.
- La servitude « Droit de superficie » sera supprimée.
- L'autorisation de morcellement a été requise auprès de l'Autorité Foncière Cantonale
- Les frais de notaire, de géomètre, du registre foncier et du cadastre sont supportés par l'AICG
- Le prix d'achat a été fixé à CHF 5.-/m², soit CHF 585.00

En vertu de l'art. 9, let. o des statuts en vigueur de l'AICG, l'assemblée des délégué·e·s doit décider l'achat ou la vente de bien-fonds. Aussi, l'achat de cette parcelle sur le territoire de la Commune de Haut-Intyamon est porté au vote.

Les délégué·e·s présent·e·s acceptent à l'unanimité l'achat d'une surface de 117 m² au lieu-dit « Le Drodzi » à Neirivue, pour assurer l'entretien de la station de pompage, pour le prix de CHF 585.00 + frais inhérents au transfert de propriété.

4 Election au sein de la commission financière

- M. Victor Beaud, conseiller communal à Grandvillard, et membre de la commission financière de l'AICG, démissionne de sa fonction de conseiller au 30.11.2024. Par la même occasion, il renonce à son mandat auprès de la commission financière.
- M. Bertrand Borcard entrera dans sa fonction de conseiller communal le 3 décembre 2024. Il est d'accord de reprendre le poste de Victor Beaud au sein de la commission financière de l'AICG.
- Afin que les documents relatifs aux comptes 2024 puissent lui être adressés dès le printemps prochain, son élection est sollicitée ce jour.

L'assemblée des délégué·e·s accepte la proposition ci-dessus et élit M. Bertrand Borcard comme membre de la ComFin de l'AICG

5 Décompte final pour l'investissement de la génératrice

En automne 2023, les communes-membres de l'AICG ont accepté un investissement de CHF 100'000.00 pour la fourniture et la pose d'une génératrice de secours sur le site de la STEP.

Le projet avait été accepté à l'unanimité des communes-membres. Il donnait suite aux exigences de la Confédération qui impose aux exploitants de STEP de prévoir un concept d'alimentation de secours, en cas de contingentement ou de délestage du réseau électrique.

La génératrice a été posée dans le courant de l'année et des tests ont été effectués, pour contrôler le bon fonctionnement, mais surtout contrôler la possibilité de se découpler du réseau.

Coût des travaux de réalisation

Prix d'achat de la génératrice	40'100.00
Installations électriques	32'484.25
Travaux de programmation, schéma et mise en service	6'027.80
Génie civil et câblage	23'803.90
Manutention	853.30
Mise à l'enquête et émoluments	1'782.45
Total	105'051.70

Le montant global des travaux présente un dépassement de 5% par rapport au budget voté.

Selon l'art. 4 du RFin de l'AICG, le comité de direction est compétent pour décider un crédit additionnel, pour autant que celui-ci ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement, au maximum CHF 50'000.-.

L'amortissement de cet investissement, selon directives de la Loi sur les finances communales (LFCo), débutera en 2025. Avec un montant linéaire de CHF 10'500.00, la génératrice sera amortie en 10 ans.

6 Contrat de reprise et d'engagement (ABVH)

- Le 11 mai 2023, à Grandvillard, les délégué·e·s de l'AICG et de l'AECE ont accepté la convention de planification en vue de la création de la nouvelle association.
- Les statuts de l'ABVH ont été acceptés par les 12 communes-membres et par le Conseil d'Etat (CE), conférant ainsi la personnalité morale à la nouvelle association qui a été officiellement créée le 27 septembre dernier, lors de la parution de la décision du CE dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

- Les aspects de la dissolution des associations existantes doivent aussi être réglés, ce qui est le cas avec le contrat de reprise et d'engagement proposé.
- Les délégué·e·s de l'AECE ont accepté ce contrat, lors de leur assemblée du 26.11.2024.

L'assemblée des délégué·e·s accepte le contrat de reprise et d'engagement tel que rédigé

7 Informations sur la nouvelle association

- La première assemblée ordinaire de l'ABVH aura lieu jeudi 5 décembre prochain à Enney. Les délégué·e·s sont les mêmes que ceux présents ce soir dans la salle. Toutes les informations sur la nouvelle association seront données le 05.12.2024.
- Pour 2025 et les années suivantes, les assemblées de l'AICG et de l'ABVH seront en principe regroupées sur un seul soir, afin de libérer une soirée pour tous les élus et participants.

8 Informations diverses et propositions individuelles

Prochaine assemblée des délégué·e·s

La prochaine assemblée des délégué·e·s de l'AICG (et de l'ABVH) est prévue le jeudi 8 mai 2025.

Aucune proposition ni demande n'est parvenue au comité.

M. le Président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée. Il remercie tous les participants, le comité, le représentant du SEn et le personnel. Il souhaite un bel hiver à tous et lève la séance à 19.00 heures.

Broc, le 28 novembre 2024

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DU COMTÉ DE GRUYÈRE - AICG



K. Favre, Secrétaire

Distribution :

- communes membres de l'Association
- MM. les membres du comité
- Préfecture de la Gruyère
- Service de l'environnement
- M. M. Diaz, chef d'exploitation